



BEAUKHER INC.

Société de comptables professionnels agréés

Josée Beaucaire

MBA, CPA auditrice, CA, Associée

Jbeaucaire@bk-cpa.ca

www.bk-cpa.ca



TAXES À LA CONSOMMATION

OBNL - OB





PLAN DE LA FORMATION

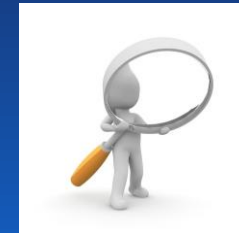
1. Inscriptions aux fichiers TPS & TVQ
2. Revenus taxables
3. Récupération de CTI & RTI
4. Remboursement de la TPS et TVQ
5. Remises de taxes aux gouvernements
6. Dépenses – Cas particuliers
7. Autres points:
 - a) Conservation des documents
 - b) Factures des fournisseurs
 - c) Travailleurs autonomes



INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

- Obligatoire:
 - si les revenus taxables sont de 50 000 \$ et plus

- Choix
 - si l'OBNL est considéré comme un « petit fournisseur »
 - sous le seuil du 50 000 \$





INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

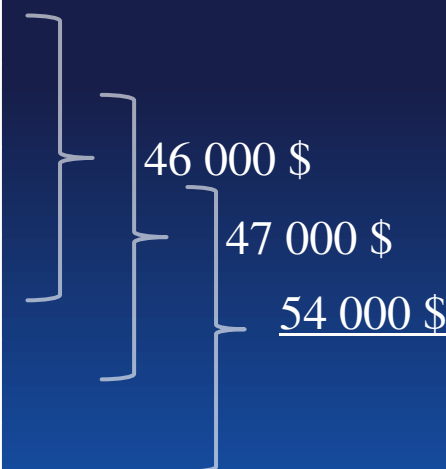
- Calcul du 50 000 \$
 - Dernier trimestre civil
 - Cumul des 4 derniers trimestres civils





INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ CALCUL DU 50 000 \$

| Trimestres | Ventes taxables |
|-------------------------------|-----------------|
| Janvier à mars 2020 | 5 000 \$ |
| Avril à juin 2020 | 11 000 \$ |
| Juillet 2020 à septembre 2020 | 19 000 \$ |
| Octobre 2020 à décembre 2020 | 11 000 \$ |
| Janvier à mars 2021 | 6 000 \$ |
| Avril à juin 2021 | 18 000 \$ |



Inscription le 1^{er} juillet 2021



INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

➤ Obligation de facturer les taxes sur les ventes de biens et services



➤ Permet les récupérations de CTI & RTI



REVENUS TAXABLES

| Nature de revenus | OB | OBNL |
|------------------------------------|---|---|
| Subventions / contributions / dons | NON sauf si... Biens ou services en échanges | NON sauf si... Biens ou services en échanges |
| Commandites | Jamais | NON sauf si.... À grande échelle |
| Programmes récréatifs | NON si: principalement (+ de 50 %) pour le 14 ans et moins | NON si: principalement (+ de 50 %) pour le 14 ans et moins |
| Ventes de biens ou services | NON pour la plupart | OUI pour la plupart |



REVENUS TAXABLES

| Nature de revenus | OB | OBNL |
|--|---|--|
| Activités commerciales | OUI | OUI |
| Activités de financement – Vente de billets (repas, golf, spectacle...) | NON si...Une partie du prix du billet constitue un déductible aux fins de l'impôt | OUI |
| Activités de financement – Ventes de produits | NON sauf si... Sur une base régulière ou continue toute l'année | Oui sauf si.... 100 % par des bénévoles Prix de vente unitaire est ≤ 5 \$ Personne ne vend un bien similaire |



REVENUS TAXABLES

| Nature de revenus | OB | OBNL |
|---|--|--|
| Formation | OUI | OUI |
| Droits d'adhésion | NON sauf si... Les membres reçoivent un bien ou un service dont la valeur est de 30 % ou plus du prix de l'adhésion | NON sauf si... Les membres reçoivent un bien ou un service dont la valeur est de 30 % ou plus du prix de l'adhésion |
| Ventes au coût direct (coût + taxes de ventes non récupérées) | NON | NON |



RÉCUPÉRATION DE CTI & RTI

- Définitions:
 - CTI : crédit de taxes sur intrant (TPS)
 - RTI: remboursement de taxes sur intrant (TVQ)
- 100 % des taxes payées (ou à payées) sur les dépenses directement liées aux activités commerciales





RÉCUPÉRATION DE CTI & RTI

- Dépenses non directement liées aux revenus taxables (loyer, téléphone, internet)
- La récupération se fait au prorata annuel:
 - revenus taxables / total des revenus
 - ex: $65\ 000\ \$ / 150\ 000\ \$ = 43\ \%$
Récupération de 43 % des taxes payées sur ces dépenses



REMBOURSEMENT DE LA TPS & TVQ

- OBNL
 - Revenus composés d'au moins 40% de financements publics
 - Remboursement de 50 % des taxes payées sur les achats non liés à des activités commerciales
- OB
 - 50 % des taxes payées sur toutes les dépenses



REMISES DE TAXES AUX GOUVERNEMENTS

OBNL

- 100 % des taxes perçues sur les ventes

Moins:

- CTI & RTI
- Remboursement au prorata des revenus des taxes payées sur les autres dépenses si – de 40 % de financement public

ou

- Remboursement de 50 % des taxes payées sur les autres dépenses si + de 40 % de financement public



REMISES DE TAXES AUX GOUVERNEMENTS

OB

- Obligatoire:
 - Méthode de calcul de la taxe nette
 - 60 % des taxes perçues sur les ventes
 - Aucun droit aux CTI & RTI sauf sur acquisitions d'immobilisations liées aux activités commerciales
- Doit faire le choix pour ne pas utiliser cette méthode



DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

COMPTES DE DÉPENSES DES EMPLOYÉS

➤ Frais de repas

- 50 % des taxes remboursables

➤ Billets d'avion



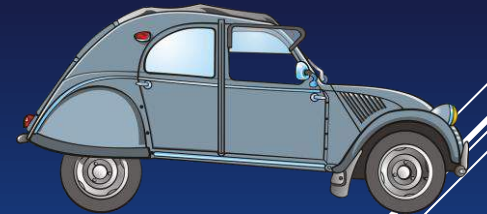
- Taxes de ventes incluses mais ne correspondent pas au \$ du billet / 1.14975
- Demander la facture détaillée



DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

COMPTES DE DÉPENSES DES EMPLOYÉS

- Allocation pour le km
 - L'allocation inclut la TPS & la TVQ
 - ✓ \$ alloué / 1.14975
 - ex: 0.50\$ / km
$$0.50\$ / 1.14975 = 0.43 \$$$
l'allocation est de 0.43 \$ / km plus les taxes
- Taxis
 - Même calcul, avant le pourboire





DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

- Assurances
 - Taxes de 9 % non remboursables

- Taxes municipales
 - Non taxables



AUTRES SUJETS

- Conservation des documents
 - 6 ans après la fin d'année
 - 31 mars 2020 \longrightarrow 1^{er} avril 2026
- Factures des fournisseurs
 - Libellées au nom de l'organisme
- Travailleurs autonomes
 - Seuil de 30 000 \$ de revenus taxables

AUTRES SUJETS

➤ Divulgence volontaire



➤ Administrateurs

➤ Responsabilité conjointe et solidaire

➤ Attestation de la direction

- Les sommes dues aux gouvernements ont été payées et ce, dans les délais prescrits



RÉPONSES AUX QUESTIONS

- Sport-études
 - Activités faisant partie du programme
Sports- Études Athlétisme sont non taxables,
ex : compétitions entre les écoles

- Peut-on se désinscrire ?
 - Un OBNL peut se désinscrire lorsque ses revenus taxables diminuent et sont inférieurs au seuil du 50 000 \$
 - mais doit avoir été inscrit minimum un an



RÉPONSES AUX QUESTIONS

- Quoi faire si l'OBNL organise, cette année, une activité taxable qui génère plus de 50 000 \$?
 - L'organisme doit s'inscrire comme percepteur de taxes lorsqu'elle ouvre ses inscriptions
 - La règle pour s'inscrire est « le jour suivant où le 50 000 \$ de revenus taxables est atteint »
 - Dans ce cas-ci, pour éviter qu'une partie des inscriptions soient taxables (après le 50 K\$) et l'autre non (avant le 50 K\$), il est préférable de s'inscrire avant.
 - L'organisme pourra se désinscrire un an après la tenue de l'activité en question



MERCI !